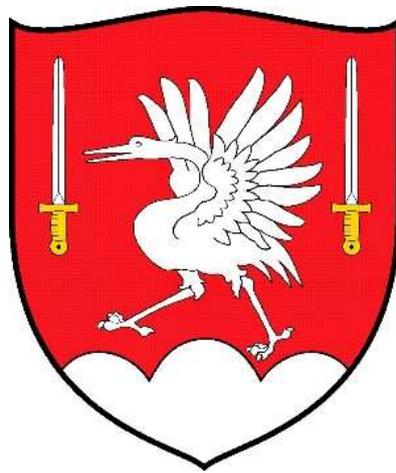


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 1^{er} décembre 2020

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 1^{er} décembre 2020 à 20H00
A la salle CO2 – la Ronclina 4 – 1635 La Tour de Trême

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2020 (il ne sera pas lu)

2. Budgets 2021 (ils ne seront pas lus)

2.1 de fonctionnement

2.2 des investissements :

2.2.1	Renouvellement du logiciel informatique général
2.2.2	Ecole Estavannens – étude pour l'agrandissement
2.2.3	Place du Congrain – Estavannens
2.2.4	Place de jeux Villars-sous-Mont
2.2.5	Protection des crues – Estavannens
2.2.6	Plan d'aménagement local – crédit complémentaire
2.2.7	Achat d'un véhicule pour l'équipe forestière
2.2.8	Chalet Les Londzornes Derrey – Enney
2.2.9	Chalet les Fonds – Estavannens
2.2.10	Chalet le Fragnolet – Enney
2.2.11	Divers chalets

2.3 Rapport de la Commission financière

2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025

4. Election de la Commission financière pour la période 2021-2026

5. Charte du PNR – présentation et approbation

6. AISG – ratification des statuts

7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	9'098'218.00
Total des produits	CHF	8'823'448.00
Excédent de charge	CHF	274'770.00

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

0 Administration

Le changement de législature et les rendez-vous électoraux y relatif ont été pris en considération. L'augmentation du personnel suit la progression de la population. Le changement de logiciel informatique de l'administration nécessite une période de reprises de données durant laquelle nous travaillerons avec deux fournisseurs.

1 Ordre public

La participation aux frais de tutelle est en constante progression et représente une augmentation de plus de 30% par rapport aux comptes 2019. Bas-Intyamon prendra à sa charge une partie des frais d'entretien du stand de tir intercommunal.

2 Enseignement et formation

Les participations aux dépenses pour les écoles enfantines et primaires sont en augmentation. Si les frais de fonctionnement des CO augmentent sensiblement, les annuités d'amortissement baissent étant donné que les dettes sont remboursées d'années en années.

L'accueil extrascolaire répond aux besoins et aux attentes des parents et la fréquentation est en augmentation.

3 Culture et loisirs

Le budget 2021 est identique aux comptes 2019 et au budget 2020.

4 Santé

Ce dicastère comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales.

5 Affaires sociales

Ce dicastère est principalement composé de charges liées qui suivent la courbe de progression de la population. La participation aux structures pour personnes handicapées ou inadaptées accuse une hausse importante.

6 Transports et communications

Le budget 2021 s'appuie sur la réalité des comptes 2019. Les travaux d'urgence ainsi que de déneigement sont particulièrement difficiles à estimer.

7 Protection et aménagement de l'environnement

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans la loi et les règlements communaux.

L'aménagement du territoire prévoit des honoraires pour le contrôle des constructions qui doivent être confiées à des professionnels.

8 Economie

Le budget 2021 des forêts communales prévoit un léger bénéfice. Toutefois, la vente de bois ainsi que les prix sont liés à la situation économique actuelle qui souffre de l'impact de la pandémie de Covid-19.

9 Finances et impôts

Les rentrées fiscales supplémentaires sont dues à l'augmentation de la population et des nouvelles contributions immobilières. Il a été tenu compte des prévisions fiscales établies par le Canton.

Les amortissements obligatoires et les intérêts des dettes tiennent compte des investissements terminés.

La fiscalité a été estimée avec prudence. La réforme fiscale des entreprises RIE 3 ainsi que la situation sanitaire actuelle auront des conséquences non négligeables bien que difficilement chiffrables aujourd'hui.

En général

Le règlement communal des finances approuvé par l'assemblée communale entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.

C'est pourquoi, les investissements inférieurs à CHF 40'000.- sont dorénavant portés au budget de fonctionnement à moins qu'ils fassent partie de la continuité d'un dossier déjà existant ou d'une enveloppe budgétaire globale telle que la rénovation de chalets.

L'impact des conséquences économiques de la situation sanitaire actuelle est très difficile à estimer. Toutefois, une contraction des rentrées fiscales est malheureusement probable.

2.2 Budget des investissements :



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Renouvellement du logiciel informatique général de la commune

But de la dépense :

Le logiciel actuel est d'ancienne technologie et il n'est plus adapté à la taille de notre commune

Il ne répond plus à toutes les exigences MCH2

Aucune mise à jour suffisante ne sera développée par le prestataire actuel

Le logiciel de remplacement proposé par le prestataire actuel n'a pas convaincu le Conseil communal

Le logiciel retenu est le plus répandu dans le district et fait l'unanimité des utilisateurs

Plan de financement :

Rubrique comptable administration générale	0200.506.00	CHF	70'000.00
Financé par les liquidités		CHF	70'000.00
Coût annuel amortissement 25 %		CHF	17'500.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Etude pour l'agrandissement de l'école à Estavannens

But de la dépense :

Lancer une étude visant à agrandir l'école d'Estavannens afin de créer des salles de classe supplémentaires nécessaires au vu de la population en augmentation dans la commune

Plan de financement :

Rubrique comptable enseignement et formation	2920.503.00	CHF	41'000.00
Financé par un emprunt		CHF	41'000.00
Coût annule intérêt 1 %		CHF	410.00
Coût annuel amortissement 15 %		CHF	6'150.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Aménagement place du congrain à Estavannens

But de la dépense :

Création d'une fontaine, installation de bancs et divers aménagements en collaboration avec la SIV.

Divers :

Des demandes sont en cours auprès de divers donateurs pour un soutien financier.

Plan de financement :

Rubrique comptable Parcs publiques et chemins pédestres	3300.503.01	CHF	98'000.00
Dons et soutiens		CHF	-22'000.00
Solde financé par un emprunt (sous réserve de dons et soutien)		CHF	76'000.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	760.00
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	1'900.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Création d'une place de jeux à Villars-sous-Mont

But de la dépense :

Aménager une place de jeux à l'école de Villars-sous-Mont en collaboration avec la SIV. Créer un endroit de détente, ludique et de rencontres au centre du village.

Divers :

Des demandes sont en cours auprès de divers donateurs pour un soutien financier.

Plan de financement :

Rubrique comptable Parcs publiques et chemins pédestres	3300.503.02	CHF	150'000.00
Solde financé par un emprunt (sous réserve de dons et soutien)		CHF	150'000.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	1'500.00
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	3'750.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Protection des crues – Estavannens

But de la dépense :

Travaux relatifs à la protection des crues à Estavannens, Village d'Enhaut

Plan de financement :

Rubrique comptable correction des eaux, endiguements	7500.501.07	CHF	677'000.00
Rubrique comptable correction des eaux, endiguements – subvention	7500.661.04	CHF	-418'675.00
Solde financé par un emprunt		CHF	258'325.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	2'583.25
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	6'458.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Plan d'aménagement local – crédit complémentaire

But de la dépense :

Poursuivre et finaliser l'étude du plan d'aménagement local suite à son approbation partielle par la DAEC en juillet 2020.

Plan de financement :

Rubrique comptable Aménagement du territoire	7900.509.00	CHF	30'000.00
Financé par les liquidités		CHF	30'000.00
Coût annuel amortissement 15 %		CHF	4'500.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Achat d'un véhicule de transport pour l'équipe forestière

But de la dépense :

Augmentation de l'effectif du personnel forestier
Chantiers sur plusieurs sites
COVID-19 – séparation des équipes

Plan de financement :

Rubrique comptable forêts communales	8100.506.00	CHF	40'000.00
Financé par les liquidités		CHF	40'000.00
Coût annuel amortissement 10 %		CHF	4'000.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Les Londzornes-Derrey – Enney

But de la dépense :

Réfection complète de la toiture

Plan de financement :

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-1	CHF	76'920.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-1	CHF	-20'768.00
Solde financé par un emprunt		CHF	56'152.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	561.50
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	1'684.50

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Les Fonds – Estavannens

But de la dépense :

Travaux suite aux dégâts causés par les marmottes

Plan de financement :

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-2	CHF	47'628.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-2	CHF	-12'860.00
Solde financé par un emprunt		CHF	34'768.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	347.70
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	1'043.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Le Fragnolet – Enney

But de la dépense :

Réfection partielle du toit en tavailon

Plan de financement :

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-3	CHF	45'652.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-3	CHF	-30'587.00
Solde financé par un emprunt		CHF	15'065.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	150.65
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	451.95

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objets et buts des dépenses :

La Côte- Estavannens : réfection des captages

Les Perreires du Milieu – Estavannens : réfection du chemin d'accès

La Forcla – Estavannens : remplacement de 3 portes

Rez-de-la-Ferrannaz – Estavannens : réfection de l'écurie

Plan de financement :

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-4-7	CHF	42'700.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04.4-7	CHF	-11'530.00
Solde financé par les liquidités		CHF	31'170.00
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	935.10

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 10 novembre 2020

Report des investissements

6200.503.00	Bâtiment édilitaire	2'040'000.00	
9441.503.00	Salle Petit Bouebo	38'000.00	
7000.501.02	Adduction eau alpages VSM - étude	23'800.00	
7500.501.06	Endiguement du Bry et modelage Boena	42'700.00	
7500.661.03	Subventions		28'609.00
7900.503.02	Etude assainissement Tsorochemon Estavannens	20'000.00	
7900.503.03	Etude assainissement La Dime Enney	18'900.00	
7500.501.05	Etude protection Le Dah Estavannens	15'000.00	
7500.661.02	Subventions		10'050.00
7500.501.05	Etude protection Le Bry Enney	15'000.00	
7500.661.02	Subventions		10'050.00
7500.501.05	Trop-plein Les Liapalès	100'000.00	
7500.661.02	Subventions		67'000.00
9460.503.02	Chalet Le Fragnolet	34'900.00	
9460.661.02	Subventions		10'345.00
	Totaux	2'438'300.00	126'054.00

Récapitulatif du budget de fonctionnement

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'992'706	1'435'103	1'693'051	1'238'625	1'764'634.63	1'250'784.85
1 Ordre public	276'377	171'915	240'088	139'882	233'320.76	211'719.53
2 Enseignement et formation	2'148'486	161'650	1'999'248	119'700	2'093'919.80	141'813.05
3 Culture et loisirs	114'600		114'062		114'508.57	1.57
4 Santé	570'402	4'000	525'707	5'800	497'624.40	16'377.30
5 Affaires sociales	753'828		677'253		690'521.29	5.12
6 Transports et communications	580'242	11'000	493'978	11'000	562'973.70	67'747.92
7 Protection et aménagement de l'environnement	755'562	645'354	742'535	625'700	785'146.79	743'251.49
8 Economie	868'204	766'329	783'169	682'300	974'146.70	880'610.77
9 Finances et impôts	1'037'811	5'628'097	837'072	5'080'696	1'085'157.60	5'557'477.45
Totaux	9'098'218	8'823'448	8'106'163	7'903'703	8'801'954.24	8'869'789.05
Excédent de dépenses		274'770		202'460		
Excédent de revenus					67'834.81	

Récapitulatif du budget d'investissement

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	70'000.00					
1 Ordre public			45'010.00	18'004.00	190'565.05	76'226.00
2 Enseignement et formation	41'000.00	2'117.00		8'400.00		2'116.80
3 Culture et loisirs	248'000.00	22'000.00				
6 Transports et communications	2'040'000.00		2'266'264.00		244'632.67	76'709.50
7 Protection et aménagement de l'environnement	942'400.00	534'384.00	919'965.00	275'686.00	217'655.35	186'832.95
8 Economie	40'000.00					
9 Finances et impôts	285'800.00	86'090.00	233'316.00	77'345.00	2'463'720.55	234'490.00
Totaux	3'667'200.00	644'591.00	3'464'555.00	379'435.00	3'116'573.62	576'375.25
Investissement net		3'022'609.00		3'085'120.00		2'540'198.37
Excédent de revenus						

4. Elections des membres à la commission financière – période 2021 – 2025

Proposition de candidats pour l'élection à la Commission financière période 2021 à 2025 :

- Mme Sandrine Baudevin Enney
- Mme Christelle Jorry Doumy Enney
- M. Roger Kuster Villars-sous-Mont
- M. Alexandre Geinoz Estavannens
- M. Alexandre Clerc Estavannens

5. Renouvellement du contrat du Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut

Il y a 10 ans, les citoyens de Bas-Intyamon ont adhéré à la charte du Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut.

En 2022 cette charte doit être renouvelée afin de continuer les activités déployées jusqu'à aujourd'hui.

Le financement reste identique soit CHF 8.00 par habitants.

4 nouvelles communes viennent agrandir le périmètre cette année :
Gruyères – Jaun – Abländschen et Corbeyrier

La nouvelle charte est à disposition sur le site de la commune.

Le conseil communal vous recommande d'accepter le renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional.

6. Statuts de l' AISG

En date du 27 septembre 2020, la population gruérienne s'est prononcée en votation populaire sur le crédit d'investissement de 55 millions de francs pour la construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Le référendum financier a été accepté par 72 % des voix, soit 14'916 voix sur 20'709 votants.

A la suite de cette votation, il faut donner les moyens juridiques à l' AISG de construire le Centre sportif régional. Ceci doit se faire en approuvant la révision des statuts par les Assemblées communales ou par les Conseils généraux. S'agissant d'une nouvelle tâche dévolue à l'association, les modifications doivent être acceptées à l'unanimité des communes conformément à l'art. 113 al. 1 bis LCo. Dès lors, si un seul législatif communal refuse la modification des statuts, il n'y aura pas de Centre sportif régional.

L'une des modifications principales des statuts de l' AISG prévoit d'introduire une limite d'endettement, à concurrence de la somme attribuée par les citoyens le 27 septembre 2020, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de construction. En plus de la modification de l'article précité, l' AISG a profité de cette modification pour entreprendre une révision totale des statuts, afin de se conformer aux modifications législatives entrées en vigueur depuis la dernière modification des statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 ainsi que des modifications « cosmétiques » de quelques articles. Les renvois internes ont été également corrigés en conséquence. La révision statutaire proposée consiste ainsi en une révision totale, ce qui permet d'ouvrir la discussion sur tous les articles des statuts.

La révision statutaire tient également compte des adaptations imposées par la nouvelle législation cantonale sur les finances communales (LFCo et OFCo), avec le passage au système MCH2, laquelle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Celle-ci impose en particulier d'instituer une commission financière au rang d'organe de l'association et d'adopter un règlement des finances de portée générale. Selon la proposition faite par le Service des communes, l' AISG a opté pour une mise en œuvre de ce nouveau système pour 2022 et soumettra à l'Assemblée des délégués le Règlement des finances pour adoption dans le courant de l'année 2021 avec l'élection des membres de la Commission financière.

Plusieurs discussions ont eu lieu avec le Service des communes (SCom) qui a procédé à un examen préalable. Les remarques émises dans les préavis des secteurs juridique et financier du SCom et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont été prises en considération.

7. Divers



Sapeurs-pompiers Intyamou

Le corps de sapeurs-pompiers (CSP) de Haut-Intyamou et le corps de sapeurs-pompiers intercommunal (CSPi) de Bas-Intyamou s'unissent dès le 1^{er} janvier 2021 pour n'être plus qu'un.

Cette démarche, initiée en 2019, est l'aboutissement d'une collaboration de plus en plus étroite entre les 2 corps. Celle-ci a débuté en 1992 par la mise sur pieds du groupe de protection respiratoire "Intyamou". La collaboration s'est intensifiée dès 2010 en joignant les 2 corps pour les alarmes feux afin de répondre aux prescriptions en matière de temps et de personnel. Suite à l'incendie de Villars-sous-Mont en 2017, les états-majors ont décidé de s'unir pour la formation des sapeurs. L'acquisition, en commun, du tonne-pompe et du véhicule de transport de personnes (livraison le 11 novembre) a encore plus confirmé cette volonté de rapprochement. Les 2 corps fonctionnant déjà comme une seule entité sur le terrain, ne restait plus que la partie administrative à régler. Chose faite avec la rédaction d'une nouvelle convention, en partenariat avec la Préfecture et l'ECAB.

Ce processus est en phase avec la prochaine révision de la LDIS (Loi sur la Défense Incendie et les Secours) qui stipule que la vallée de l'Intyamou ne devrait compter plus qu'un corps et deux bases de départ.

Qu'apporte ce rapprochement aux citoyens ?

- De potentielles économies par la mise en commun des ressources et du matériel
- Réactivité accrue pour les interventions, spécialement durant la journée
- Des pompiers plus expérimentés
- ...

Nous avons pu nous rendre compte de l'efficacité des pompiers de l'Intyamou lors des deux gros incendies à Montbovon et Neirivue cette année. La collaboration exemplaire et leur professionnalisme ont été loués par de nombreuses personnes (citoyens, autorités, ECAB et même les médias).

Capitaine Marc Beaud, commandant du CSPi Bas-Intyamou
Capitaine Rafael Merino, commandant du CSP Haut-Intyamou



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME